



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

Délibération  
DAAJ/LK

### 2024 – 39 INFORMATION RELATIVE A L'ETUDE SUR LA CREATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAINE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 26**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, DEREN Dominique, DEBORDE Sophie, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 7**

AUDOUIN Caroline à CAMBON Véronique, ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à BARON Thierry, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

**Absents excusés : 2**

BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : CHEMINADE Marie-Line

Date de la convocation : 28/03/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le Code de la route,

Considérant que dans un souci de sécurité et de sûreté de la Ville, la municipalité souhaite se doter d'un Centre de Supervision Urbain (CSU),

Considérant qu'il s'agit de mettre en place un outil à part entière en matière de lutte préventive contre l'insécurité et d'aide à la gestion de l'espace public,

Considérant que la Ville de Saintes dispose de 25 caméras environ déployées dans certains sites en centre-ville,



Considérant que l'objectif de la Ville est d'étendre le dispositif à certains quartiers comme par exemple Boiffiers, Bellevue, La Fenêtre, Saint Louis, jardin public... mais également sur les principaux axes entrant de la ville,

Considérant que la Ville de Saintes a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la création d'un centre de supervision urbain afin de l'accompagner dans la conception de son projet, de développement et de modernisation du système existant,

Considérant qu'afin d'évaluer la faisabilité de ce projet, l'AMO a effectué un audit de l'existant qui vous est présenté.

Après consultation de la Commission « Ressources » en date du jeudi 21 mars 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte :

- PRENDRE ACTE de l'étude présentée concernant la création d'un centre de supervision urbaine.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Pour l'adoption : 33**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**PREND ACTE** à l'unanimité de l'étude présentée concernant la création d'un centre de supervision urbaine.

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,

  
Marie-Line CHEMINADE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## Note de synthèse - Vidéoprotection

### Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre de supervision urbain

#### SOMMAIRE :

1. Récapitulatif du calendrier de mission ;
2. Conclusions relatives à l'audit du dispositif existant ;
3. Conclusions relatives à l'audit au futur CSU ;
4. Conclusions relatives à l'audit du dispositif en extension.

#### Récapitulatif du calendrier de mission

- Le cabinet ALTHING a réalisé une visite de site le 20 novembre 2023 afin d'étudier le dispositif de vidéoprotection communal existant ;
- A l'aune des informations communiquées par la commune et des études réalisées sur site, le cabinet ALTHING a remis un rapport d'audit à la commune de Saintes et a réalisé une présentation le 11 janvier 2023 ;
- Une seconde visite de site a été opérée le 26 janvier 2024. Cette dernière a eu pour objectif d'identifier les sites d'implantation pressentis dans le cadre de l'extension et de visiter les locaux qui accueilleront le futur CSU.
- Au cours de cette visite, il a été précisé la volonté de la commune de procéder à une demande de subvention au titre du FIPD. Afin d'assurer une conduite par étapes du projet de vidéoprotection, il a été convenu que la demande porterait uniquement sur le financement du futur CSU.
- A ce titre, il a été convenu de prioriser la création du CSU en le dimensionnant de manière optimale pour accueillir les caméras existantes et les futures caméras. De ce fait, une nouvelle demande de subvention devra être réalisée au titre du FIPD 2025 pour le subventionnement des caméras et le dépôt des images vers le commissariat de police de Saintes.



- Un schéma d'implantation présentant les futures caméras a été transmis à la commune de Saintes le 5 février 2024.
- Une étude technique et financière portant sur l'aménagement du futur CSU a été transmise le 6 février 2024.
- Afin d'assurer la réalisation du dossier de demande de subvention, le cabinet ALTHING a sollicité auprès de la commune de Saintes l'affermissement de la première ligne de la Tranche optionnelle « réalisation des démarches administratives ».
- Après signature du bon de commande par la commune, le cabinet ALTHING a transmis à la commune de Saintes le dossier de demande d'autorisation préfectorale à jour, indiquant l'adresse du futur CSU pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection et les sites d'implantation des futures caméras projetées.
- Le cabinet ALTHING s'est également chargé de la rédaction des pièces relatives au dossier de subvention FIPD 2024, portant sur le financement des coûts d'investissement du CSU.
- A ce jour, le cabinet ALTHING n'a pas pu obtenir de plans métrés et à jour des appartements qui seront attribués au CSU, la modélisation 3D des locaux n'a donc pas pu être réalisée. Les précisions relatives aux travaux à réaliser devront être étudiées en compagnie du futur prestataire de travaux, au cours de ses études d'exécution.
- Le cabinet ALTHING a également présenté le dispositif de vidéoprotection en extension aux Architectes des Bâtiments de France le 27 février 2024.
- Le cabinet fera parvenir à la commune de Saintes l'étude technique et financière portant sur le dispositif de vidéoprotection en extension entre la fin du mois de mars et le début du mois d'avril.
- Enfin, une réunion est prévue le 28 mars prochain, afin de discuter des futures phases de marchés et de travaux qu'il conviendra de mettre en œuvre pour concrétiser les études.



## Conclusions relatives à l'audit du dispositif existant

- Hormis la caméra C05, l'intégralité du dispositif existant est fonctionnelle ;
- Seules 4 caméras permettant d'assurer l'identification des personnes à moyenne distance ;
- Les panneaux d'informations présents sur le territoire communal ne sont plus à jour et doivent mentionner les nouveaux articles réglementaires ;
- 6 implantations du dispositif existant pourraient faire l'objet d'une optimisation ;
- Une redéfinition du contrat de maintenance pourrait être opportune, notamment à l'aune de la création du futur CSU et du dispositif en extension ;
- Le masquage privatif doit être mis à jour sur certaines caméras.

## Conclusions relatives au futur CSU

- L'étude de faisabilité a dimensionné les futurs équipements à installer pour assurer une exploitation optimale du dispositif existant et du dispositif en extension projeté. A ce titre, les coûts d'investissement ont été estimés à 132 470 € H.T et les coûts de fonctionnement annuel à près de 399 000 € H.T, pour une exploitation optimale.
- Le CSU comptera 3 salles distinctes et sécurisées via contrôle d'accès :
  - La salle des opérateurs ;
  - Le bureau du chef de service servant également de salle d'extraction et de relecture ;
  - Le local technique.
- Afin d'assurer une exploitation optimale des 63 caméras (existantes et projetées), ce dernier devrait bénéficier d'un mur d'image de 14 écrans et de 3 postes opérateurs, permettant d'accueillir les équipes de 3 personnes sur les heures plus soutenues.



- Enfin, les effectifs seront dimensionnés en équipes de jour et de nuit pour une exploitation 24h/24 et 7jours/7. A ce titre, 11 personnes seront nécessaires pour assurer ce fonctionnement de manière optimale.

### Conclusions relatives au dispositif en extension

- Le dispositif projeté compte 37 caméras réparties ainsi :
  - 17 caméras fixes à champ restreint ;
  - 11 caméras panoramiques ;
  - 5 caméras fixes à champ large ;
  - 4 caméras panoramiques associées à des dômes PTZ 360°.
- Les caméras projetées qui sont situées en secteurs protégés ont fait l'objet d'une présentation aux Architectes des Bâtiments de France. Ces caméras devront limiter autant que possible la création de nouveaux mâts.
- Une mutualisation des supports avec les candélabres ou encore les panneaux de signalisation sera donc précisée et privilégiée au sein de l'étude technique.
- Une mise au RAL particulière devra également être opérée afin d'assurer l'insertion paysagère desdites caméras et de leur support.
- Enfin, 7 nouveaux mâts devront être installés, 2 mâts devront être remplacés et 2 candélabres devront être remplacés par des candélabres de 8 mètres.